



# 7.2 Je suis ... un organisme dispensateur

**SÉANCE D'INFORMATION  
spécifique à votre situation  
(Révision juin 2016)**



# Qu'est-ce qu'un organisme dispensateur ?

Toute organisation qui réalise (dispense) une activité de formation ou un événement éducatif. Par exemple:

- OPIQ, SCT, Transplant Québec
- RQAM, CQSR, FMCQ

Un établissement de santé qui offre (dispense) une activité de formation ou un événement éducatif. Par exemple:

- Colloque Montérégien d'inhalothérapie
- Colloque des activités respiratoires du CHU de Québec



# Avant-propos

---

- Objectif : répondre aux questions les plus fréquentes, et ce, au moment où celles-ci sont d'intérêt pour tous.
- Les références utilisées sont disponibles au [www.opiq.qc.ca](http://www.opiq.qc.ca)
  - *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (2016).*

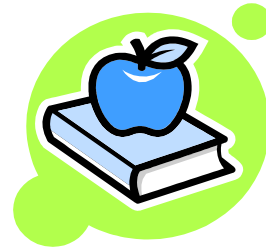


## Avant-propos (suite)

---

- En cas de disparité entre cette séance d'information et le *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ce dernier a, en tout temps, préséance .
- Si un sujet n'est pas abordé ou si une question demeure, n'hésitez pas à nous contacter :  
[info@opiq.qc.ca](mailto:info@opiq.qc.ca)  
514.931.2900  
1.800.561.0029

# Reconnaissance d'une activité de formation... **pour les inhalothérapeutes cliniciens**





# Faire reconnaître une activité ou un événement

---

Le Règlement prévoit que l'inhalothérapeute ou un organisme dispensateur peut communiquer avec l'OPIQ afin de faire la demande d'une reconnaissance de formation pour une activité ou un événement qui n'est **pas déjà reconnue**.

La reconnaissance d'une activité ou d'un événement par l'OPIQ est **gratuite**.

Le C.A. étudie les demandes au cas par cas. Il peut refuser de reconnaître une activité ou un événement qui ne répond pas aux critères établis.



# Formulaire

## «Demande de reconnaissance»

---

L'organisation qui désire faire une demande de reconnaissance pour une activité ou un événement qui **n'est pas déjà reconnue** par l'OPIQ, doit remplir le formulaire prévu à cet effet et le transmettre à l'OPIQ dans les meilleurs délais (si possible **AVANT** la tenue de l'activité).

### REMARQUE :

Formulaire de demande de reconnaissance d'une activité de formation continue (téléchargeable) disponible au <http://www.opiq.qc.ca/>, sous l'onglet «**Membre**» → «**Formation continue**» → **4. Demande de reconnaissance d'une activité de formation.**



# Activités de formation reconnues ou non par l'OPIQ

---



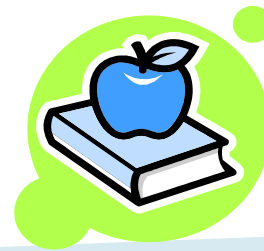
Voir les capsules d'information

3.1 Activités de formation reconnues

3.2 Activités de formation non reconnues



# Attestation de participation... pour les inhalothérapeutes cliniciens



# Modalités

---

Le nombre d'heures reconnues correspond à la **somme (en heure)** de chaque activité (p. ex. : présentation, atelier) de formation.

Le nombre d'heures reconnues **exclut** :

- ▶ périodes d'accueil et d'inscription
- ▶ périodes de pause et de repas (à moins qu'il ne s'agisse d'un dîner/souper-conférence);
- ▶ visite de kiosques et session d'affiches;
- ▶ assemblée générale des membres
- ▶ activité sociale

# Attestation (certificat) de participation

---

L'inhalothérapeute doit détenir (et conserver pour ses dossiers) une **attestation de participation** (ne pas confondre avec une attestation d'inscription).

À ce sujet, 5 informations doivent se retrouver sur l'attestation de participation :

- ▶ le nom complet du participant
- ▶ la date (incluant l'année)
- ▶ le titre de l'activité de formation (ou de l'événement)
- ▶ le nom du formateur (ou de l'organisme dispensateur)
- ▶ la durée **en heure** (et non pas en crédit ou unité)

# Précision: Titre de la formation

---

Toute activité de formation ou événement éducatif, dont le titre **ne permet pas** de connaître le sujet traité, **pourrait être** interrogée par l'OPIQ avant d'être dûment reconnue.

Exemple de titre de formation **non évocateur** du sujet :

- IDEM
- Nouveauté chez ABC (Cie médicale)
- Tout savoir sur ce que vous ne savez pas déjà !

**REMARQUE:** En présence d'un titre non évocateur du sujet, une **description** (quelques mots) devra accompagner l'attestation de participation.

## Précision:

# Inscription au dossier de l'inhalothérapeute

---

L'inhalothérapeute est responsable d'inscrire lui ou elle-même toutes les activités de formation auxquelles il ou elle participe et qui ne sont pas dispensées par l'OPIQ.